Projet

ASSEMBLEE GENERALE MSA COTES NORMANDES 2025

Résolution financière

Le Conseil d'administration propose aux délégués cantonaux de la MSA Côtes Normandes d'affecter le résultat excédentaire à la réserve Santé Sécurité au Travail.

La réserve Santé Sécurité au Travail s'élève au 31.12.2024 …..... 459 665,48 €

Après :

- Affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2024
  Santé Sécurité au Travail de ..... ……. + 127 290,05 €

La **réserve Santé Sécurité au Travail** se trouvera

portée à ……. ..... 586 955,53 €

(soit 51,36 % du niveau maximum)